

MODALITÉS D'APPLICATION

OFFRE 4 ANS DE PILES OFFERTES

Pour tout premier rendez-vous d'appareillage pris ou honoré entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2026 suivi de l'achat d'une paire d'aides auditives de classe 1*, bénéficiez de 4 ans de piles offertes.

Les piles offertes seront celles compatibles avec la paire d'aides auditives de classe 1 achetée. Le nombre de plaquettes de piles offertes dépend de la paire d'aides auditives et ne pourra excéder 100 plaquettes de 6 piles pendant 4 ans.

Les piles offertes seront remises par le magasin dans lequel ledit achat a été effectué et à compter de l'achat de la paire d'aides auditives de classe 1 (date d'émission de la facture faisant foi), et ne pourront pas faire l'objet d'une demande de remboursement de la part de l'Assurance Maladie et/ou des complémentaires santé.

Offre valable, pour une seule et même personne ayant acheté la paire d'aides auditives de classe 1, sous réserve d'une prescription médicale, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 dans tous les magasins ALAIN AFFLELOU Acousticien de France.

Aucune réduction, échange ou remboursement ne peut se substituer à cette offre.

Offre non cumulable avec d'autres offres ou promotions en cours à l'exception de l'Offre Croisée dont les modalités d'application figurent en magasin.

Les aides auditives sont des dispositifs médicaux qui sont des produits de santé réglementés portant au titre de cette réglementation le marquage CE. Lire attentivement les mentions figurant sur la notice. Demandez conseil à votre audioprothésiste.

*Appareils auditifs de classe I tels que définis par l'Arrêté du 14 novembre 2018 portant modification des modalités de prise en charge des aides auditives et prestations associées au chapitre 3 du titre II de la liste des produits et prestations prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale.

Décembre 2025. RCS Nanterre 794 137 737

ALAIN AFFLELOU
Acousticien